

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 mars 2019

Le Conseil Municipal de la Commune d'ALBY-SUR-CHERAN s'est réuni le 26 mars 2019 à 20 h 30, sous la présidence de Jean-Claude MARTIN, Maire.

Présents : Mme Valérie PIROT, M. Denis VARNIER, M. Michel FAVERON, Mme Renée ROLLAND, M. David BASTIEN, Mme Mireille MALLINJOURD, Mme Sylvie ADOR, Mme Stéphanie SCHMIDT, M. Patrice CAQUET, M. Bernard MIEVRE, Mme Dominique SEJOURNE, Mme Chantal TOUSSART, M. Lionel ROLLAND.

Absent(s) : M. Jean-Yves LEROY, Mme Béatrice ROEDERER,

Pouvoir : Monsieur Jean-Yves LEROY a donné procuration à M. Denis VARNIER

Secrétaire : M. Patrice CAQUET a été élu secrétaire de séance

Date d'envoi de la convocation : 19 mars 2019

Sur proposition de Monsieur le Maire, le compte-rendu du conseil municipal du 26 février 2019 est adopté à l'unanimité.

L'assemblée municipale autorise Monsieur le Maire à inscrire à l'ordre du jour du présent conseil municipal le dépôt de deux demandes de subventions auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie au titre du Contrat Départemental d'Avenir et Solidarité (CDAS)

DOSSIERS SOUMIS A DELIBERATIONS

FINANCES

Vote du Compte de Gestion 2018

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2018 émis par le Trésor Public de RUMILLY, qui fait apparaître les résultats suivants :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2018	Section de fonctionnement	2 264 354.98	2 958 760.80
	Section d'investissement	1 596 782.76	2 225 626.42
RESULTATS DE L'EXERCICE 2018	Section de fonctionnement		794 405.82
	Section d'investissement	371 156.34	
REPORTS RESULTATS EXERCICE 2017	Section fonctionnement 002 (excédent)		100 000.00
	Section investissement 001 (déficit ou excédent)		621 916.88
RESULTATS CUMULES	Section de fonctionnement		894 405.82
	Section d'investissement		250 760.54
	TOTAL CUMULE		1 145 166.36

Le Conseil Municipal constate que les résultats de l'année 2018 pour le compte de gestion du budget principal, tels que définis ci-dessus et adopte à l'unanimité ce document comptable.

Vote du Compte administratif 2018

Madame Valérie PIROT, 1^{ère} Adjointe présente le Compte Administratif du Budget Principal 2018, qui fait apparaître les résultats suivants conformes au Compte de Gestion du Trésor Public de RUMILLY

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2018	Section de fonctionnement	2 264 354.98	2 958 760.80
	Section d'investissement	1 596 782.76	2 225 626.42
RESULTATS DE L'EXERCICE 2018	Section de fonctionnement		794 405.82
	Section d'investissement	371 156.34	
REPORTS RESULTATS EXERCICE 2017	Section fonctionnement 002 (excédent)		100 000.00
	Section investissement 001 (déficit ou excédent)		621 916.88
RESULTATS CUMULES	Section de fonctionnement		894 405.82
	Section d'investissement		250 760.54
	TOTAL CUMULE		1 145 166.36

Monsieur le Maire se retire et ne prend pas part au vote

Le conseil municipal constate les résultats de l'année 2018 pour le budget principal, tels que définis ci-dessus et adopte à l'unanimité le document comptable communal.

Affectation du résultat 2018

La Section Fonctionnement du Compte Administratif 2018 présente un excédent conséquent. Il est proposé à l'Assemblée d'affecter une partie de ce montant à la section Investissement du Budget Primitif 2019. L'écriture comptable est ainsi rédigée :

- Maintient en recettes de fonctionnement la somme de **100 000 €** ;
- Affectation en recettes d'investissement, l'excédent de fonctionnement pour un montant de **794 405.82 €** ;
- Report en recettes d'investissement l'excédent constaté au compte administratif 2018 pour un montant de **250 760.64 €**.

L'assemblée municipale adopte à l'unanimité l'affectation du résultat 2018 telle que proposée.

Vote des taux 2019

La Collectivité est en possession de l'état 1259 -état de notification des bases 2019-. Il est également présenté à l'assemblée l'évolution de celles-ci depuis 2015.

Monsieur le Maire rappelle que la commune souhaite poursuivre son programme d'équipements et de services pour les habitants sans augmenter la pression fiscale.

Le conseil municipal, à l'unanimité, ne modifie pas les taux d'imposition par rapport à 2015 - 2018 soit :

- Taxe d'habitation : 12.50 %
- Foncier bâti : 17.53. %
- Foncier non bâti : 52.84 %

Vote des subventions 2019

Suite au travail de la Commission communale « Associations tourisme et animation », Monsieur le Maire soumet la liste des subventions à attribuer aux associations pour l'année 2019 :

ASSOCIATIONS COMMUNALES	Subventions 2019
La Ritournelle	300 €
Football Club	7500 €
Alby Rencontre	350 €
Harmonie	1 600 €
Bibliothèque	1 000 €
Médiévales	4 000 €
Tennis Club	500 €
Communes Solidaires	500 €
DDEN	50 €
Anciens AFN	100 €
Amicale Pompiers	300 €
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	ADMR :400 €
	France Alzheimer : 300 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, émet avec 13 voix « pour » les montants de subvention accordés aux associations au titre de l'année 2019 tels qu'énoncés ci-dessus. Madame Dominique SEJOURNE ne prend pas part au vote (Présidence de la Bibliothèque).

Vote du Budget Primitif 2019.

La proposition du budget primitif 2019 a été transmise aux Elus avant la tenue de cette séance.

Il est rappelé que le budget primitif reste un document prévisionnel des dépenses et recettes de l'année en cours.

Le tableau ci-dessous est présenté par section -Fonctionnement et Investissement- et par dépenses et recettes.

(voir tableau ci-dessous)

PRESENTATION BUDGET BP 2019

SECTION FONCTIONNEMENT

<i>DEPENSES</i>	<i>BP 2019</i>	<i>RECETTES</i>	<i>BP 2019</i>
011 - Charges à caractère générales	717 949.00	013 - Atténuation de charges	4 500.00
012 - Charges de personnel	838 100.00	70 - Produits des services	216 500.00
014 - Atténuation de charges	42 000.00	73 - Impôts et taxes	2 343 726.00
65 - Autres charges de gestion courante	551 203.00	74 - Dotations, subventions	269 050.00
66 - Charges financières	413 966.00	75 - Autres produits gestion	205 000.00
67 - Charges exceptionnelles	4 525.00	77 - Produits exceptionnels	100 500.00
042 - Opérations d'ordre	0.00	Excédent reporté	100 000.00
023 -Vir. section Investissement	671 533.00		
TOTAL	3 239 276.00	TOTAL	3 239 276.00

SECTION INVESTISSEMENT

<i>DEPENSES</i>	<i>BP 2019</i>	<i>RECETTES</i>	<i>BP 2019</i>
10 - Dotations fonds et réserves		13 - Subv. d'investissement	112 508.66
13 - Subvention d'investissement		1068 - Affectation du résultat	794 405.82
20 - Immobilisations incorporelles	86 120.00	10 - Dotations, fonds divers	476 348.00
204 - Subv. d'équipement (G.Anncy)		16 - Dettes assimilées	
21 - Immobilisations corporelles	1 531 408.88	21 -Immobilisation corporelles	
23 -Immobilisations en cours		23 - Immobilisations en cours	
16 - Emprunts	588 027.14	138 -Subventions d'équipement	
020 - Dépenses imprévues	100 000.00	165 - Dépôts et cautionnement	
027 -Autres immo. financières		Excédent antérieur reporté	250 760.54
040 - Opérations d'ordre	4 208 214.00	Vir. Section investissement	671 533.00
TOTAL	6 513 770.02	040 -Opérations d'ordre	4 208 214.00
		TOTAL	6 513 770.02

Monsieur le Maire rappelle les différents programmes d'investissement qui ont été retenus par la Commission Finances.

L'assemblée municipale demande qu'une réunion spécifique sur la vidéoprotection soit programmée avec les Services de Gendarmerie pour que tout un chacun puisse avoir des précisions sur ce projet et puisse se prononcer définitivement sur cet investissement.

Excepté cette demande, le conseil municipale vote à l'unanimité le budget primitif 2019.

Demandes de subventions au titre du Contrat Départemental d'Avenir et Solidarité (CDAS) 2019

Afin de pouvoir bénéficier de subventions départementales au titre du CDAS (qui remplace le FDDT) les dossiers pour différents de travaux de voirie et du cimetière peuvent être présentés.

Le conseil municipal donne un avis favorable pour déposer 2 dossiers de demandes de subventions (Voirie et Cimetière).

Indemnité gardiennage de l'église 2019

Comme chaque année, il est proposé de fixer l'indemnité de gardiennage de l'église et Monsieur le Maire rappelle que celle-ci est soumise à des textes réglementaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré vote à l'unanimité le montant de cette indemnité au taux maximum soit **479.86 € pour l'année 2019** ceci compte tenu de la qualité et le soin apporté à l'édifice tout au long de l'année par la personne en charge de son gardiennage.

TOURISME

Institution de la procédure d'enregistrement pour les locations saisonnières de locaux pour des séjours de courte durée.

Concernant le territoire d'ALBY SUR CHERAN, Monsieur le Préfet de Haute-Savoie a pris le 20 février 2019 un arrêté autorisant le changement d'usage de locaux destinés à l'habitation à une autorisation administrative préalable et la faculté offerte aux communes de subordonner au dépôt d'une déclaration préalable soumise à enregistrement de toutes locations pour de courtes durées d'un local meublé en faveur d'une clientèle de passage (pas de domicile).

Au regard d'un nombre croissant de biens mis en location par l'intermédiaire de plates-formes (AirBnb, Aritel...) la commune se doit d'exercer un meilleur contrôle de ce type d'activités.

Le conseil municipal après avoir entendu Monsieur le Maire décide à l'unanimité :

- De soumettre toute location pour de courtes durées d'un local meublé en faveur d'une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile à une déclaration préalable à enregistrement auprès de la commune
- D'exiger que la déclaration comprenne les informations demandées au titre de l'article D. 324-1-1 du code du tourisme, y compris le numéro invariant identifiant le logement tel qu'il ressort de l'avis de taxe d'habitation du déclarant
- De permettre d'effectuer la déclaration par l'intermédiaire du téléservice mis en œuvre par le Grand Annecy
- De rendre applicables ces dispositions sur tout le territoire de la commune.

DOSSIERS NON SOUMIS A DELIBERATIONS

Avis sur la création d'un échangeur routier sur le secteur Entrelacs/Saint-Girod

La commune a été destinataire d'un courrier de Monsieur le Maire d'Entrelacs sollicitant « *la création d'un échangeur sur le secteur Entrelacs/St-Girod, échangeur qui permettrait de capter des véhicules en provenance de Rumilly, Entrelacs, St-Félix, etc .. et ainsi désengorger l'accès à l'échangeur Aix-Nord situé sur la commune de Grésy sur Aix* »
Après débat, la Commune émet un avis réservé sur ce projet.

Questions et informations diverses

Aménagement de la Combe : La Commission d'Appel d'Offres définitive (choix de l'Aménageur) aura lieu le 28 mars 2019

Imagine le Grand Annecy – Projet de territoire : Le document complet de territoire sera prochainement mis en ligne sous forme numérique interactive.

Bibliothèque municipale : La bibliothèque organise le 4 avril après-midi une animation pour les enfants.

Printemps des Poètes : L'Ecole Primaire d'ALBY SUR CHERAN participe au « Printemps des Poètes ». Les poèmes seront affichés dans différents endroits de la commune. Une information sur le Facebook de la Commune sera diffusée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 50



Jean-Claude MARTIN